



Mensuel de Fontenailles n°19

JANVIER 2016

L'édito du maire

Mairie de Fontenailles
63 rue de Maurice Wanlin
77370 Fontenailles

Téléphone—Fax

01 64 08 40 17

01 64 08 43 42

Astreinte : 06 08 05 01 47

Site

mairiefontenailles.fr

Horaires mairie et agence
postale

Lundi—mercredi—vendredi :

De 15h30 à 17h30

Mardi—jeudi—samedi :

De 9h00 à 11h00

Agence Postale

01 60 52 66 35

Bibliothèque municipale

Le jeudi de 9h à 10h45

RAM

Le vendredi de 9h30 à 11h00

La Brie Nangissienne

brienangissienne.fr

L'édito du Maire

Chères Fontenaillaises, Chers Fontenaillais,

2015, s'est achevé sous un ciel printanier. Cette année, Noël et jour de l'An avaient des allures de mois de mai ; soleil et repos prolongés étaient au rendez-vous. Ce fut agréable, mais faut-il s'en réjouir ? On pense que les méfaits du réchauffement de la planète sont pour dans longtemps...Mais on ne sait plus trop ce que veut dire longtemps...

En ce début d'année, **les membres du conseil municipal et moi-même vous souhaitons à toutes et à tous nos vœux de bonheur, de paix et de sérénité.** Que 2016 soit une année de tolérance, d'entraide et de progrès. Outre cette espérance qui ne peut être que le fruit d'un élan international, nos projets communaux sont moins ambitieux, mais ils nous tiennent à cœur et nous les atteindrons.

Nos objectifs sont :

- Dans un premier temps, **terminer la restauration du lavoir** débutée en 2015.
- Concernant **la réfection de la rue de Pars et la création de l'aire de retournement** chemin du Frêne, la phase études est terminée. Nous allons passer à celle de consultation des entreprises. S'en suivra l'exécution des travaux au printemps. Quant aux nouveaux projets, il faut savoir, compte tenu des restrictions des dotations de l'état, qu'ils seront réduits mais ciblés.
- Pour des raisons de sécurité liées à la proximité de la départementale et à la vétusté de l'enrobé du plateau, nous avons opté pour **la création d'un terrain multi-activités** sur l'espace actuel. En effet, un ballon envoyé sur la D 408 met non seulement en danger l'enfant voulant le récupérer, mais aussi les automobilistes et les personnes attendant le car. Ce projet, nous le savons ne fait pas l'unanimité. Certains auraient préféré la réfection de voiries. Cependant, nous devons avoir des priorités. La première est la sécurité des personnes.
- Sur le thème du patrimoine, à l'aube du centenaire de l'armistice de la guerre 14/18 et en la mémoire des morts pour la France, **le monument aux Morts** sera rénové

Au sujet du **Plan Local d'Urbanisme**, durant le premier semestre notre travail sera centré sur la **délimitation des zones constructibles et l'élaboration du règlement**. Début juin, le projet sera arrêté. A l'automne, **l'enquête publique sera organisée**.

- **La future station d'épuration** sera construite à côté de l'ancienne, à plus de 100 mètres des habitations. Son dimensionnement est de 1 100 « Equivalent Habitant ». Elle devra répondre aux débits et aux charges polluantes à traiter. Les niveaux de rejet des eaux traitées répondront aux objectifs fixés par arrêté préfectoral. Ces critères imposés induiront le choix de la filière.

Nous aurions voulu vous annoncer de plus nombreux projets pour 2016. Mais voilà, pas de miracle. La révision du volume et du calendrier de la baisse des dotations de l'Etat réclamée par les maires n'a pas été prise en compte. A l'échelon national, tout comme en 2015, c'est une réduction de 3,67 milliards d'euros des dotations, au titre de la contribution des collectivités au redressement des finances publiques qui pénalisera le développement des communes. Malgré ces faits, nous mettrons tout en œuvre afin d'obtenir des aides pour nos projets afin qu'ils se concrétisent à moindre coût.

Chers administrés, sachez que les élus sont à votre écoute et nous vous encourageons à participer aux réunions de secteurs que nous organisons.

Certains traversent des épreuves difficiles. Nous sommes de tout cœur avec eux.

Bonne année à toutes et à tous

Le conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni le lundi 7 décembre. Nous vous proposons un résumé de ce conseil. Le compte rendu est affiché en mairie et disponible sur le site internet de la commune.

1/ Création du terrain multi-activités :

Pour raison de sécurité le choix de la hauteur du grillage du terrain a été modifié. Il sera de 6m. Le coût de ce projet est de 55 182€ TTC.

La subvention accordée par le Sénateur a été revue à la hausse : de 10 000€ elle monterait à 15 000€. La MSA devrait accorder 3000€.

Le conseil municipal a autorisé par 13 voix pour et 2 contre, Madame le Maire a demandé une subvention au Département de 15 000€ et à la Région de 1 000€. A noter que lors du premier vote en octobre, alors que la hauteur du grillage était de 5m, le vote avait été de 14 pour et 1 contre.

2/ Travaux à effectuer sur le monument aux morts :

Le monument aux morts se détériorant au fil des ans il est nécessaire de le rénover. Le conseil municipal à l'unanimité autorise les

travaux. Le coût est de 3 735€ HT.

Madame le Maire est autorisée à demander des subventions au Souvenir Français (550€), à l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (800€), une subvention au titre de la réserve parlementaire de Monsieur le Député (1 000€), au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (500€).

3/ Avis sur le schéma départemental de coopération intercommunale :

Le 19 octobre la Communauté de communes a reçu la proposition du Préfet sur le schéma départemental de coopération intercommunale proposé par la Commission Départementale Coopération intercommunale.

Cette situation fait suite à la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), promulguée le 7 août 2015, **qui vise à « rationaliser les territoires intercommunaux par la création d'Établissements Publics de Coopération Intercommunale » de plus grandes tailles.**

Le Préfet a fixé le seuil à 15 000 habitants pour les communautés de communes.

Concernant l'ensemble du schéma directeur : le conseil municipal, après en avoir délibéré, **11 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions**, le conseil municipal :

◆ constate que le schéma départemental de coopération intercommunale propose en moyenne des intercommunalités de 45 000 habitants regroupant 27 communes, là où la loi NOTRe prévoit un seuil de 15 000 habitants,

◆ constate et désapprouve que pour certains territoires, la notion de bassin de vie et de proximité des services aux habitants n'est pas toujours respectée. En effet, certains périmètres proposés ne prennent pas en compte la structuration du territoire en termes de services à la population, de commerces, d'enseignement, de santé et de transport, ...

◆ déplore le manque d'information et de consultation des habitants.

Pour toutes ces raisons, le conseil municipal revendique une modification du projet, proposant des intercommunalités fondées sur des coopérations réelles basées sur le volontariat et respectant le souhait des communes quand la cohérence territoriale est constatée

4/ Avis sur la proposition du préfet concernant notre territoire

Considérant que le conseil municipal est soucieux que le périmètre proposé corresponde à de véritables bassins de vie pour les habitants du territoire, préservant ainsi la cohérence territoriale,

Considérant les axes de communication majeurs que constituent la D619, ainsi que la ligne ferroviaire Paris-Bâle, et l'attractivité des gares de Nangis, Mormant et Verneuil l'Étang desservant l'ensemble des communes qui constituerait le nouveau périmètre de la Brie Nangissienne,

Considérant les bassins de vie et les flux des populations de l'ensemble des communes vers les villes de Nangis, Mormant et Verneuil l'Étang, en termes de services à la population, de bassin d'emplois, d'enseignement (lycée et collèges notamment), de transport,

Considérant que plusieurs communes de ce bassin se sont regroupées en syndicats, et notamment toutes dans le SMEP ABC porteur du SCOT,

Considérant les points d'intérêt communs à ces bassins de vie,

Le conseil municipal après avoir délibéré à : **11 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions**

◆ donne un avis favorable sur l'intégration des communes d'Aubepierre-Ozouer-le-Repos, Bréau, La Chapelle-Gauthier, Mormant,

◆ demande que le vœu des conseils municipaux, de Verneuil l'Étang, d'Argentières, d'Andrezel, Champeaux et Saint-Méry pour un rattachement à la Brie Nangissienne soit pris en compte et que ces communes rejoignent la communauté de communes de la Brie Nangissienne.

◆ donne un avis favorable sur l'intégration des communes mais émet un avis défavorable à la proposition du Préfet sur le schéma de coopération intercommunal.

Madame DEJEU précise qu'elle est contre l'intégration de la commune de Verneuil l'Étang au sein de la Communauté de communes de la Brie Nangissienne.

5/ Décisions modificatives sur la M14

Madame le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante : Transférer la somme de **13 600€ du chapitre 022 (dépense imprévue)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité, autorise le transfert de la somme.**

Infos diverses :

Foyer résidentiel pour personnes âgées: 9 studios sont actuellement disponibles.

La cotisation des communes n'augmentera pas l'année prochaine.

Le cimetière :

Les reprises des tombes à l'abandon sont en cours. Il reste actuellement une place de libre.

Le Lavoir :

Les travaux du lavoir sont pratiquement terminés. Madame le Maire remercie les élus pour le travail fourni et le temps passé à cette rénovation.

ETAT CIVIL

Décès

Monsieur Lucien WASEK est décédé le 28 novembre 2015.

Monsieur José De Jésus DUARTE est décédé le 24 décembre 2015.



Agendas

Le vendredi 22 janvier à 19h00 : **Vœux du Maire** à la salle des loisirs.

Les 5, 6 et 7 décembre : Représentation théâtrale de *l'Avare* par la compagnie Galop'Théâtre.

Vendredi 4, samedi 5 et dimanche 6 décembre 2015, les associations de Fontenailles (ASCLOF, Familles Rurales, Les étoiles de Fontenailles et Le Lien de Fontenailles) et le CCAS se sont mobilisées pour le Téléthon sous différentes manifestations :

Démonstration majorette avec bâton de feu, chorale « Les chants du Voyage », Père Noël, Marché de Noël et soirée dansante (karaoké). Lors de ces événements, la vente de boules de Noël, friandises, boissons, bruschettas (réalisé par le CCAS) et dons ont permis de reverser à l'AFM Téléthon, la somme de **1 318,72 €**. Merci à tous les participants.

Rendez-vous est déjà pris, pour l'année prochaine, nous comptons sur une plus grande mobilisation des Fontenillais pour battre notre don de 2015.

Philippe LANOE



UNE DÉMONSTRATION DES ÉTOILES DE FONTENAILLES



LA CHORALE, LES CHANTS DU VOYAGE



LES CUISINIERS EN ACTION



LE PÈRE NOËL



LE MARCHÉ DE ARTISANAL



UNE DÉLICIEUSE DOUCEUR, merci Marlène

Quelques numéros utiles

Pompiers	18
SAMU	15
Gendarmerie Nationale Mormant	01 64 06 90 16
Police	17
Urgences Gaz naturel :	0 800 47 33 33
Centre anti-poisons :	01 40 05 48 48
Pharmacie de garde : téléphoner à la police (17) pour connaître la pharmacie de garde.	
En cas d'urgences médicales, il faut appeler le 15, (SAMU).	
A.Fa.L.T (Association Familiale de Lutte contre la Toxicomanie de Seine et Marne)	01 64 09 28 27

Commerces ambulants

les légumes de Laura



Depuis quelques mois, Laura vous propose ses légumes sous forme de panier à commander et à récupérer le jeudi soir au stade.

Vous pouvez passer commande au 06 27 47 55 67

Le dépanneur : Épicerie—Bar Ambulant

Dès le 5 janvier et sur réservation, le dépanneur sera au stade le mardi de 10h15 à 10h45 et le jeudi de 17h00 à 18h30.

Le Dépanneur sera une épicerie et café ambulant sur le secteur de la Brie Nangissienne en Seine et Marne.



Épicerie de première nécessité, vente de pain, café, journaux... www.le-depanneur.com le-depanneur.jimdo.com

Prévention des intoxication au monoxyde de carbone

Afin de limiter les risques d'intoxication au monoxyde de carbone, il convient de :

- ◆ avant chaque hiver, faire systématiquement vérifier et entretenir les installations de chauffage et de production d'eau chaude et les conduits de fumée par un professionnel qualifié ;
- ◆ tous les jours, aérer au moins dix minutes, maintenir les systèmes de ventilation en bon état de fonctionnement et ne jamais boucher les entrées et sorties d'air ;
- ◆ respecter les consignes d'utilisation des appareils à combustion : ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu ;
- ◆ placer impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments ; ne jamais utiliser pour se chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, barbecue, etc.

Les résultats des élections régionales à Fontenailles

1er tour à Fontenailles

Nombre d'inscrits : 802

Votants : 385

Exprimés : 378

Blancs : 6

Nuls : 2

Candidats :

- Pierre Laurent : 21

- Valérie Sachs : 1

- Aurélien Veron: 3

- Claude Bartolone : 76

- Sylvain De Smet : 0

- Wallerand De Saint Just : 153

- François Asselineau : 4

- Nizarr Bouchada : 0

- Nathalie Arthaud : 5

- Emmanuelle Cosse : 23

- Nicolas Dupont Aignan: 35

- Dawari Horsfall : 0

- Valérie Péresse: 57

- 2ème tour à Fontenailles

Nombre d'inscrits : 802

Votants : 436

Exprimés : 428

Blancs : 5

Nuls : 3

Candidats :

Claude Bartelone : 155

Valérie Péresse : 131

Wallerand De Saint Just : 142

Informations diverses



Le 5 avril 2016, la télévision numérique terrestre (TNT) passe à la haute définition (HD)

Cette évolution va permettre de diffuser l'ensemble des 25 chaînes nationales gratuites de la TNT en HD sur tout le territoire, avec **une meilleure qualité de son et d'image.**

Cette opération technique qui sera accomplie sur l'ensemble du territoire aura un impact direct sur les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par l'antenne râteau car **seuls ceux disposant d'un équipement compatible avec la HD (téléviseur ou adaptateur TNT HD)** pourront continuer à recevoir la télévision après le 5 avril..

Par ailleurs, **tous les foyers** recevant la TNT **devront procéder à une nouvelle recherche et mémorisation des chaînes** sur leurs téléviseurs.

Vous pouvez dès à présent tester la compatibilité de votre téléviseur. Pour plus d'informations : www.recevoirlatnt.fr ou le 0970 818 818 (prix d'un appel local).

Soyez vigilant : si votre téléviseur n'est pas compatible, un adaptateur HD pour un coût de l'ordre de 25 euros est suffisant.

Recensement de la population

Au 1er janvier 2013

1 085 habitants sur notre commune.



Informations jeunes 16– 25 ans

Le Service Civique permet à tout jeune âgé de 16 à 25 ans de s'engager volontairement pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général. Il constitue un levier de citoyenneté essentiel, mais aussi un outil d'insertion dans la vie professionnelle. Les missions confiées aux jeunes sont indemnisées.

Au lendemain des attentats de janvier 2015, le Président de la République a souhaité que le Service Civique devienne universel et que chaque jeune qui le souhaite puisse s'engager dans le dispositif.

En Seine-et-Marne, le Service Civique connaît une importante montée en charge. Néanmoins, de nombreux jeunes hésitent à s'engager car le nombre de missions de Service Civique proposé est encore insuffisant.

Informations sur le site : service-civique.gouv.fr



Survol des lignes ERDF par hélicoptère

ERDF vous informe qu'une opération de contrôle des lignes électriques aérienne sera réalisée ces prochaines semaines.

Un hélicoptère survolera l'ensemble des lignes haute tension de Seine et Marne afin de déceler d'éventuelles anomalies de matériel et prévenir les pannes.



ERDF, votre distributeur d'électricité, lance actuellement, une vaste campagne de remplacement des compteurs d'électricité en France ; 35 millions de compteurs vont ainsi être remplacés par ERDF entre début 2016 et 2021.

Le nouveau compteur, appelé LINKY, permettra notamment de relever vos consommations à distance ; vous n'aurez donc plus à être présent pour la relève périodique.

A NOTER

Pour FONTENAILLES, le remplacement des compteurs est prévu **entre juillet et décembre 2021**.

Cette opération de remplacement est totalement prise en

charge par ERDF : vous n'avez donc rien à payer pour ce remplacement de compteur.

Entre 30 et 45 jours avant son remplacement, vous recevrez un courrier de la part d'ERDF vous informant des modalités pratiques de l'opération vous concernant. **A FONTENAILLES, aucune démarche d'ERDF ne sera donc entreprise avant 2021 sur ce sujet.**

Pour plus d'informations :

Téléphone : **0 800 054 659** (gratuit depuis un poste fixe)

www.erdf.fr/linky-bientot-chez-vous



Vous informe sur vos droits et vous aide à traiter vos litiges

Une permanence est ouverte à Nangis :

Espace Solidarité

Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny 77370 Nangis

1er et 3ème vendredi du mois de 14h à 17h sur RDV

au 01 64 65 88 70

Chez Fifi, Sucré/Sacré

Vous propose des Galettes des Rois.

Pur beurre, Fabrication artisanale.

07 77 69 20 42

Erratum dans la rédaction du texte sur le thé dansant

« Le nombre de participants lors de la galette et du thé dansant étant faible, le choix est fait de ne faire qu'un seul repas, offert par le CCAS. »

Je vous présente mes excuses pour cette inattention. Patricia

Annonce

Le Coin des associations



Vendredi 15 janvier 2016 : Assemblée Générale du **Lien de Fontenailles** à la salle des associations à 20h30. Tous les adhérents ainsi que toutes les personnes intéressées pour intégrer l'association ou porter un projet sont les bienvenues.



Samedi 13 et dimanche 14 février 2016 : Exposition de Peintures et sculptures à la salle des Fêtes de Fontenailles de 10h à 18h. Entrée gratuite.

Venez admirer les œuvres de plus de 20 artistes peintres et sculpteurs.

Avec comme invitée d'honneur **Christiane Belamy**, artiste peintre. (tableau ci-contre)



Samedi 12 mars 2016 : Fête de la St Patrick à la salle des Fêtes de Fontenailles.

Ambiance PUB Irlandais, avec la présence de groupes de musique celtique et danseurs.

Des nouvelles de nos champions...

Kahina, 1ère au cross de Nemours dans la catégorie benjamine

Sponsorisée par l'ancien footballeur français, Zinedine Zidane, Kahina a remporté le cross de Nemours le 22 novembre dernier.

